

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR POUR L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Ces pièces devant être conservées dans votre dossier, merci de fournir des photocopies lisibles.
Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits en français et les revenus convertis en euros.

IDENTITE DU OU DES CANDIDATS(S) ET REGULARITE DU SEJOUR

Pour chacune des personnes majeures à loger :

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité *Le permis de conduire n'est pas une pièce d'identité recevable.*
- Titre de séjour, carte de résident, carte de séjour, visa long séjour délivrés par la France en cours de validité, ou récépissé de demande de renouvellement du titre de séjour accompagné de la photocopie de l'ancien titre de séjour
- Le cas échéant, jugement de tutelle ou de curatelle
- Attestation de droit à l'assurance maladie

SITUATION FAMILIALE

- Marié.e :** Livret de famille, acte de mariage, ou équivalent
- Pacte Civil de Solidarité :** Attestation d'enregistrement du PACS
- Divorce acté :** Jugement de divorce ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel, mention dans l'acte de naissance, l'acte de mariage ou le livret de famille.
- Instance de divorce :** Copie de l'acte de saisine du juge aux affaires familiales, quand c'est un divorce par consentement mutuel, justificatif d'un avocat attestant qu'une procédure est en cours,
- Dissolution de PACS ;** Mention dans l'acte de naissance, récépissé d'enregistrement de la déclaration de rupture
- Décès :** Acte de décès ou mention dans le livret de famille
- Violence au sein du couple :** Récépissé du dépôt de plainte par la victime, ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales, décision du juge en cas de situation d'urgence
- Enfant.s mineur.s :** Livret de famille complet ou acte de naissance
- Enfant.s attendu.s :** Le cas échéant : jugement de garde, attestation sur l'honneur signée des deux parents (garde amiable)
 Certificat de grossesse attestant de la grossesse
- Mineurs Émancipés ou Majeur (-21ans) pris en charge par l'Aide Social Enfance :** Attestation du conseil départemental ou décision judiciaire permettant d'établir qu'il bénéficie ou a bénéficié d'une mesure au titre de l'ASE

REVENU FISCAL DE REFERENCE

Avis d'imposition ou de situation déclarative des personnes appelées à vivre dans le logement :

- Avis d'impôt 2021 sur les revenus 2020
 - Avis d'impôt 2022 sur les revenus 2021
- Cas particuliers :**
- Pour le majeur rattaché au foyer fiscal des parents : avis d'impôt + déclarations des parents
 - Pour les ménages ne percevant que des prestations sociales et familiales : notification CAF/MSA pour les 12 derniers mois
 - Imposition dans un pays autre que la France pour la période de référence : document tenant lieu d'avis d'impôt sur le revenu établi par l'administration fiscale de ce pays
 - A défaut : attestation d'une autre administration compétente concernant la même période de référence, ou du ou des employeurs

SITUATION PROFESSIONNELLE

- Salarié.e :** Bulletins de salaire des 3 derniers mois ou attestation de l'employeur + contrat de travail
 Le cas échéant, attestation de l'employeur si l'entreprise cotise à Action Logement (1%)
- Non salarié.e :** Dernier bilan ou attestation du comptable évaluant le salaire mensuel perçu, ou tout document comptable fourni à l'administration le permettant + extrait Kbis
- Retraite ou pension d'invalidité :** Notification de pension.s
- Chômage :** Notification Pôle Emploi
- Indemnités journalières :** Bulletin de la Sécurité Sociale
- Prestations sociales et familiales :** Attestation de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole, Allocation de Solidarité aux Personnes Agées
(AAH, RSA, AF, PAJE, PPA, AJPP AEEH, CF, ASF, etc...)
- Pension alimentaire reçue :** Extrait du jugement ou autre document démontrant sa perception
- Etudiant boursier :** Avis d'attribution de bourse + carte d'étudiant
- Situation patrimoniale :** Déclaration sur l'honneur concernant le patrimoine pour l'estimation des aides au logement qui pourraient être obtenues
- Reprise d'une activités après une période de chômage de longue durée :** Carte de demandeur d'emploi ou attestation de situation et tout document attestant la reprise d'une activité

LOGEMENT ACTUEL

Locataire :	<input type="checkbox"/> Bail + quittance de loyer ou attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges, ou tout autre moyen de preuve
Hébergement par tiers :	<input type="checkbox"/> Attestation de la personne qui héberge, d'un travailleur social, d'une association, indiquant le lien de parenté, la date depuis quand, datée et signée (de moins de 3 mois)
Hébergement en structure :	<input type="checkbox"/> Attestation de moins de trois mois du gestionnaire ou de l'employeur qui indique la fin de la mise à disposition du logement de fonction
Sans abri, camping, hôtel :	<input type="checkbox"/> Attestation d'un travailleur social, d'une association, ou certificat de domiciliation de moins de 3 mois
Propriétaire :	<input type="checkbox"/> Acte de propriété, plan de financement

/!\ Pensez à nous signaler tout changement dans votre situation familiale et/ou professionnelle (adresse postale, coordonnées, naissance, décès d'un occupant, changement d'employeur...)

/!\ Vous pouvez désormais déposer, compléter, mettre à jour et renouveler votre demande de logement social directement en ligne sur le site du gouvernement dédié : www.demande-logement-social.gouv.fr

PIECES COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LE MOTIF DE LA DEMANDE

- **Logement non décent** : Document établi par un service public (rapports SLIME, MOUS-LHI ou PIG), un travailleur social, un professionnel du bâtiment, une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, d'une attestation de la CAF/MSA ou autre document démontrant l'indécence du logement
- **Logement indigne** : Décision administrative (arrêté du préfet, du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale, mise en demeure ou fermeture administrative), jugement du tribunal, attestation de la CAF/MSA, ou tout autre document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment, une association ayant pour objet l'insertion ou le logement démontrant la situation d'indignité, photos
- **Logement repris ou mis en vente par son propriétaire** : Lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail
- **Coût du logement trop élevé** : Quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement
- **Procédure d'expulsion** : Commandement de payer, assignation à comparaître, jugement prononçant l'expulsion, ou commandement de quitter les lieux, avis CCAPEX
- **Handicap et perte d'autonomie** : Carte mobilité inclusion invalidité ou carte d'invalidité pour les personnes qui en sont titulaires à titre définitif, décision d'attribution d'un droit ou d'une prestation par une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, décision d'attribution d'une pension d'invalidité par un organisme de sécurité sociale, décision d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- **Raisons de santé** : Certificat médical
- **Rapprochement familial** : Attestation de dépôt de demande s'il s'agit d'un regroupement familial
- **Mutation professionnelle** : Attestation de l'employeur actuel ou futur
- **Accédant à la propriété en difficulté** : Plan d'apurement de la dette, démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association, ou autre document démontrant les difficultés
- **Rapprochement du lieu de travail** : Pièces justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur
- **Assistant maternel** : Agrément